

ARRONDISSEMENT **DE VICHY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

Nombre de Membres :

En exercice: 45 Présents: 17

Votants: 19 (dont 2 procurations)

Nº 4

OBJET:

CONTRAT LOCAL DE SANTE

PROJET D'INVESTISSEMENT ET D'ANIMATION **EN SANTE ENVIRONNEMENT**

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

– 8 JUIL. 2021 Publiée ou notifiée le: - 8 JUIL. 2021

DE L'ALLIER

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.

Présents:

Mmes et MM. E. CUISSET - J. KUCHNA - N. COULANGE - M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. SEROR - T. WIRTH - T. LAPLACE - S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. BRUNO – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN - Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

Absents excusés :

Mmes et MM. Frédéric AGUILERA - JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. CHAMOUX-BOUILLON -BENOIT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - L. DUFRAISE - O. ROYER - C. MAGNAUD - P. COLAS - F. GONZALES - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE -J. BLETTERY - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy communauté et notamment sa compétence en matière de santé et sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code de la Santé publique, notamment les articles L 1434-2 et L 1434-17, qui prévoit et définit le Contrat Local de Santé

Vu l'avis d'appel public lancé par l'Agence Régionale de Santé du 1^{er} mars 2021 visant à faire prendre conscience de l'importance des enjeux en santé-environnement vis-àvis des citoyens

Considérant que le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de mobiliser des partenaires afin de répondre à des enjeux de santé publique dans une optique de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé,

Considérant que le pré-projet établi par la coordinatrice du Contrat Local de Santé en transversalité avec les services suivants : le service Assainissement, le service Espace Vert de la Ville de Vichy, la direction déléguée au tourisme, thermalisme, et patrimoine historique de la Ville de Vichy et la mission Vichy City lab comporte 3 actions complémentaires dénommées :

- Action 1 : Jardin Mercurol : Découverte autour d'un jardin de pluie
 - L'objectif est de créer un parcours pédagogique autour de l'aménagement du bassin de temporisation des eaux pluviales sur la commune du Vernet pour sensibiliser la population aux différents enjeux environnementaux (protection hydraulique, renforcement de la biodiversité, ilot de fraicheur, verger participatif)
- Action 2 : Création d'un jardin partagé : expérimenter un mode de vie plus durable au sein des quartiers
 - L'objectif est de sensibiliser les citoyens à un mode de vie plus durable et de faire prendre conscience de l'importance du lien entre écosystème et santé à travers la création d'un jardin partagés à Vichy (situé entre la rue Lavoisier et rue des Cerisiers)
- Action 3 : L'activité physique dans une ville thermale, d'hier à demain
 - O L'objectif est d'inciter la population à la pratique d'une mobilité active pour agir positivement sur la santé publique et environnementale, à travers la construction d'outils de communication sur les parcours santé du territoire et la conception et l'animation d'une visite guidée sur le patrimoine de la Ville de Vichy sous un angle « Physico-culturelle »

Considérant que ces actions répondent à des enjeux identifiés au préalable en matière d'actions santé-environnement et dont l'ARS a émis un avis favorable le 19 mai 2021,

Considérant le coût prévisionnel des actions susvisées qui s'établit à 12 000 €,

Considérant que l'Agence Régionale de Santé peut apporter son financement à hauteur de 50 %, soit 6 000 €,

Considérant que la Ville de Vichy peut apporter son financement à hauteur de 42 %, soit 5 000 \in ,

Propose au Bureau Communautaire:

- De solliciter l'aide financière de l'ARS à hauteur de 50 % pour un montant de 6 000 € et de solliciter l'aide financière de la Ville de Vichy à hauteur de 42 % pour un montant de 5 000 €,
- D'apporter le co-financement de la communauté d'agglomération au projet à hauteur de 8% pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire

- Adopte les propositions énoncées ci-avant,
- dit que les crédits nécessaires au co-financement de Vichy-Communauté sont inscrits au budget annexe assainissement 2021,
- Charge M. Le président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 1^{er} juillet 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché La 1^{ère} Vice-Présidente,

Elisabeth CUISSET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 JUILLET 2021

Objet de l'acte : - CONTRAT LOCAL DE SANTE - PROJET D'INVESTISSEMENT ET
D'ANIMATION EN SANTE ENVIRONNEMENT

Date de décision: 01/07/2021

Date de réception de l'accusé 08/07/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 01JUIL2021_4

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210701-01JUIL2021_4-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 9.1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 4.pdf (99_DE-003-200071363-20210701-01JUIL2021_4-DE-1-1_1.pdf)